

A Besançon
Le 16 janvier 2017

Monsieur le Préfet du Doubs,

Dans votre Région Bourgogne Franche-Comté, des migrants sont accueillis dans des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO).

Bernard Cazeneuve, dès octobre 2015 à la création des premiers (CAO) s'est engagé à ce que les migrants venant du camp de Calais puissent demander l'asile en France et ne seraient pas renvoyés vers le pays de l'Union Européenne où leurs empreintes digitales ont été prises. Ces engagements ont été clairement renouvelés les jours précédents le démantèlement complet de la Jungle de Calais ainsi que très récemment par Bruno le Roux, nouveau ministre de l'Intérieur lors de sa visite dans un CAO à Cancale (14 janvier 2017).

C'est en raison de ces paroles que ces migrants ont accepté de partir en bus vers les CAO.

Aujourd'hui, dans votre région, vous prenez des mesures coercitives pour les renvoyer, en les assignant souvent à résidence avec obligation de pointer à la police, et vous ordonnez leur conduite à l'aéroport.

Toutes ces contraintes sont complètement contraires à ce qui a été annoncé à ces personnes.

Nous vous demandons donc à ce que cet engagement soit respecté, à ce que cesse toute assignation à résidence et toute conduite à l'aéroport.

Nous demandons à ce que ces personnes dites « dublinées » soient autorisées à demander l'asile en France en procédure normale, dès maintenant.

Nous vous demandons que ce droit bénéficie également aux migrants ne venant pas de Calais.

La mobilisation de vos services et des forces de police pour les reconduire vers un autre pays est une épreuve cruelle, et représente un coût très élevé, d'autant qu'il n'est pas possible de faire monter de force dans un avion une personne qui le refuse. Il est aussi injuste de faire porter à d'autres pays, souvent plus pauvres que la France, le poids de la prise en charge de ces demandes d'asile.

Ces personnes ont enduré trop de souffrance et ce dès leur enfance, dans leur propre pays, l'Erythrée et le Soudan notamment, qu'ils ont dû quitter suite aux massacres de leur village, de leur famille, suite à la torture, à l'emprisonnement auxquels ils ont été soumis par les milices « janjawids » commanditées par le gouvernement soudanais.

Ils ont également côtoyé la peur, la mort et la maltraitance tout au long de leur parcours migratoire : durant la traversée du désert, en Libye, dans la mer Méditerranée, et en Italie pour venir enfin chercher la paix en France.

Or malgré tout ça, ils sont menacés d'être renvoyés en Italie, là où ils ont été malmenés et forcés à donner leurs empreintes sans vraiment comprendre que cela les empêcherait de demander l'asile en France.

L'Italie est par ailleurs un pays qui procède à des expulsions en direction du Soudan, comme cela s'est déjà passé le 24 août 2016, en utilisant la politique

d'externalisation de la gestion des flux migratoires dans le cadre du processus de Khartoum.

Mettre un terme à ce parcours infernal est en votre pouvoir.

Ces hommes sont fragilisés et rendus vulnérables par leur histoire.

La France doit se saisir de l'urgence de la situation et les protéger au nom des valeurs de la République et de la simple humanité.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons d'annuler la procédure « Dublin » de ces personnes, selon la clause discrétionnaire du règlement « Dublin III ».

Nous vous demandons qu'au nom des valeurs de la République et de la simple humanité on ne laisse pas dormir dans la rue, en hiver, des migrants, adultes, femmes, enfants, qui ont dû fuir leur pays. Un accueil inconditionnel est indispensable, et celui-ci doit s'appliquer notamment aux personnes qui ont pris rendez-vous à la préfecture pour demander la protection de la France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération respectueuse.

Des citoyens français avec l'appui d'associations nationales : l'Auberge des Migrants,